

ECOFI TRESORERIE – Code ISIN : FR0000293698

Paris, le 03 avril 2023

Objet : modification de l'heure de centralisation des ordres de souscription et rachat des actions de la SICAV

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la SICAV « ECOFI TRESORERIE » (ci-après la « SICAV »).

Nous souhaitons, par la présente, vous informer des changements suivants concernant votre SICAV.

Quels changements vont intervenir dans votre SICAV ?

Pour la bonne gestion de votre SICAV, ECOFI Investissements, société de gestion par délégation, a décidé de modifier l'heure de centralisation des ordres de souscription et de rachat d'actions de votre SICAV.

Actuellement, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés à 11h30 (heure de Paris) chaque jour de bourse ouvert à Paris et sont exécutés à cours connu, c'est-à-dire sur la base de la dernière valeur liquidative établie après l'exécution.

A compter du 07 avril 2023 (date de centralisation), les ordres de souscription et de rachat seront centralisés à 13h (heure de Paris) chaque jour de bourse ouvert à Paris et sont exécutés à cours connu, c'est-à-dire sur la base de la dernière valeur liquidative établie après l'exécution.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette mise en conformité est sans incidence sur le profil rendement/ risque de votre SICAV.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette modification entrera en vigueur le 07 avril 2023

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel. Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil rendement/ risque : non
- Augmentation du profil rendement/ risque : non
- Augmentation des frais : non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : non significatif



Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

La modification ci-dessus décrite est sans incidence sur la fiscalité de la SICAV et des actions que vous détenez.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la future SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement:

	Avant	Après
Modalités de souscription et rachat		
Heure de centralisation des ordres	11h30	13h

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus de votre SICAV. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés et le prospectus de la SICAV sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39
Email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Claire MARTINETTO
Présidente du Directoire